



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

15-042

**Séance 2015-04 – Délibération n°12**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 5.5</b>	<b>RAPPORTS DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR</b>
---------------------------------	---

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués.

***Le Comité Syndical prend acte des rapports de délégation de signature du Président et du Directeur.***

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

15-041

**Séance 2015-04 – Délibération n°11**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.4</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC EMMAÛS</b>
---------------------------------	--

Une convention a été établie en 2000 avec la Communauté EMMAÛS afin de lui confier la valorisation du bois de classe « A » collecté en déchèteries. Ce bois est destiné à alimenter leur chaudière. En retour, VALCOR s'engageait à traiter gracieusement 100 t par an de déchets incinérables, considérant que la Communauté EMMAÛS est un partenaire de VALCOR pour ses activités de réemploi et de recyclage d'objets. EMMAÛS contribue ainsi à réduire d'autant la quantité de déchets collectés en déchèteries.



Cette convention fait l'objet de discussions en 2011 mais n'a pas été résignée par les parties et a été reconduite tacitement.

Il est proposé de renouveler cette convention en l'actualisant (nature des déchets repris et référence aux nouvelles REP).

*Après en avoir délibéré,*

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer cette convention établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction qui pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS  

Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-040**

**Séance 2015-04 – Délibération n°10**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.4</b>	<b>CONVENTION AVEC SIVOM CONCARNEAU-TREGUNC ET LA MAIRIE DE CONCARNEAU</b>
---------------------------------	--

Le volume maximal d'eaux usées de l'UIOM rejetées au réseau d'assainissement est actuellement fixé par convention à 40 m<sup>3</sup>/jour. Ce niveau maximal autorisé est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'UIOM mais ce seuil est régulièrement dépassé. De ce fait l'arrêté n'est pas respecté.

VALCOR a demandé à la Mairie de CONCARNEAU et au SIVOM CONCARNEAU-TREGUNC de doubler le niveau de rejet autorisé et sollicitera la Préfecture pour modifier l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'UIOM dans ce sens.

Il est proposé d'autoriser le Président de signer cette convention avec le SIVOM et la Mairie de CONCARNEAU.

*Après en avoir délibéré,*

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer une nouvelle convention de rejet au réseau d'assainissement avec le SIVOM et la Mairie de CONCARNEAU**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

15-039

**Séance 2015-04 – Délibération n°09**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.1</b>	<b>Marché 2015 015 OM TRANSPORT ET TRAITEMENT / OU VALORISATION DES ENCOMBRANTS ET DES INCINERABLES DES DECHETERIES</b> <b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES / Titulaire : GRANJOUAN SACO</b>
---------------------------------	--

La commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 8 décembre 2015 a attribué le marché de service, à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée de 4 ans et relatif au « Transport et traitement / ou valorisation des encombrants et des incinérables des déchèteries » (pour les Communautés de Communes de l'Ouest VALCOR : DOUARNENEZ COMMUNAUTE, HAUT PAYS BIGOUDEN et CAP SIZUN) à la société GRANDJOUAN.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce marché.

*Après en avoir délibéré,*

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'attribution du marché de services n° 2015 015 OM à GRANDJOUAN en retenant son offre de base et autorise le Président à signer ce marché.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-038**

**Séance 2015-04 – Délibération n°08**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS</b>
---------------------------------	--

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du CG CT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS</b>
---------------------------------	--

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à engager, si nécessaire les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote des budgets primitifs 2016.**

❖ **Budget incinération**

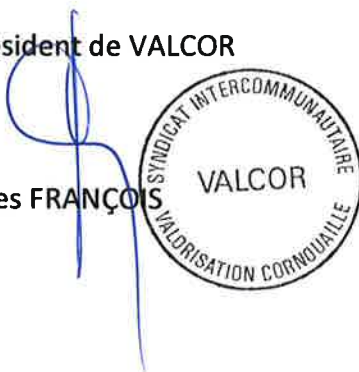
<b>Investissement-Dépenses</b>		<b>BP + DM 2015</b>	<b>Autorisation d'engagement avant le vote du B.P. 2016</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>56 500 €</b>	<b>14 125 €</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>960 350 €</b>	<b>240 087 €</b>

❖ **Budget déchèteries**

<b>Investissement-Dépenses</b>		<b>BP + DM 2015</b>	<b>Autorisation d'engagement avant le vote du B.P. 2016</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>60 000</b>	<b>15 000</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>192 000</b>	<b>48 000</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>51 221</b>	<b>12 805</b>

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

15-037

**Séance 2015-04 – Délibération n°07**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.3</b>	<b>REALISATION D'UN EMPRUNT DE 350 000 €</b>
---------------------------------	--

Un emprunt d'équilibre de 1 768 686 € a été inscrit au Budget Primitif INCINERATION 2015 mais, à ce jour, seul un emprunt de 649 000 € a été réalisé. Toutes les dépenses d'investissement prévues en 2015 n'ont pas été réalisées. Un emprunt de 350 000 € est donc nécessaire et suffisant.

Après consultation des organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre du CREDIT AGRICOLE.

*Après en avoir délibéré,*

**Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer un contrat de prêt avec le CREDIT AGRICOLE dans les conditions suivantes :**

- **Montant de l'emprunt : 350 000 €.**
- **Périodicité trimestrielle.**
- **Frais de dossier : 500 €.**
- **Amortissement constant.**
- **Durée : 10 ans.**
- **Taux fixe de 1.35 %.**
- **Délai de versement de l'intégralité des fonds : 90 jours.**

**Cet emprunt sera affecté au Budget incinération.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-036**

**Séance 2015-04 – Délibération n°06**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.4</b>	<b>CONTRAT DE REPRISE DES EMBALLAGES PLASTIQUES MENAGERS - VALORPLAST</b>
---------------------------------	---

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri des plastiques et afin d'obtenir les soutiens pour ces matériaux, il convient d'autoriser le Président à signer le contrat avec VALORPLAST découlant de l'avenant d'ECO-EMBALLAGES voté au dernier comité (délibération n° 7 du 28 octobre 2015).

*Après en avoir délibéré,*

**à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat de reprise des emballages plastiques ménagers avec VALORPLAST.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :





**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-035**

**Séance 2015-04 – Délibération n°05**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.1</b>	<b>MARCHE 2006 001 OM « EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES » - AVENANT N° 8 / Titulaire : GEVAL</b>
---------------------------------	---

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 8 au marché d'exploitation de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères relatif à des travaux de modernisation des équipements. Ces travaux font suite :

- à l'avenant n° 7 par lequel VALCOR s'engage à prendre en charge des travaux de modernisation de l'UIOM pour des interventions dans les chaudières (traitement INCONEL pour limiter l'usure prématurée des tubes et améliorer le taux de disponibilité de l'installation).
- au remplacement nécessaire d'une canalisation de fuel enterrée défectueuse par une tuyauterie aérienne pour laquelle une réparation à l'identique aurait conduit aux mêmes effets à terme. (Corrosion et fuites de fuel).

Cet avenant acte le montant du remboursement à GEVAL d'une première tranche de travaux décomposée comme suit :

- Préparation et le traitement des tubes à l'inconel :	45 903.40 € HT
- Préfabrication en atelier et de pose des tubes chaudières :	109 169.10 € HT
- Remplacement de la canalisation enterrée par une canalisation aérienne :	10 925.00 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>165 997.50 € HT</b>



## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### COMITÉ SYNDICAL

Séance du **14 décembre 2015**

<b>OBJET :</b> <b>DE 1.1</b>	<b>MARCHE 2006 001 OM « EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES » - AVENANT N° 8 / Titulaire : GEVAL</b>
---------------------------------	---

*Après en avoir délibéré,*

**à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n° 8 au marché N° 2006 001 OM - « EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES » passé avec GEVAL.**

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-034**

**Séance 2015-04 – Délibération n°04**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1 « INCINERATION »</b>
---------------------------------	--

Il est proposé la décision modificative suivante portant sur :

- Une régularisation du taux de TVA appliquée, par erreur, au taux réduit sur les factures relatives au traitement des refus de compostage de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud alors que VALCOR était sous-traitant de SITA.
- L'inscription en recette et en dépense de fonctionnement de sommes perçues par VALCOR pour le compte des « CCOV » (DOUARNENEZ COMMUNAUTE, Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et Communauté de Communes du Cap SIZUN) au titre des soutiens à la collecte sélective. (ECO-EMBALLAGES, ECOFOLIO, etc... pour le compte des « CCOV »).

*Après en avoir délibéré,*

**Le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative N° 1 suivante :**



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1 « INCINERATION »</b>
---------------------------------	--

**Décision modificative n° 1 au budget INCINERATION 2015**

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre 65</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Crédits nouveaux</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 150 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
658 - Charges diverses de gestion courante (Reversement CCOV)	1 150 000,00 €	30 000,00 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Crédits nouveaux</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>658 749,10 €</b>
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	658 749,10 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>688 749,10 €</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre 70</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Crédits nouveaux</b>
<b>70 - Produits de service</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>658 749,10 €</b>
70883 - Vente de matériaux	500 000,00 €	658 749,10 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Crédits nouveaux</b>
<b>74- Dotations, Subventions et participations</b>	<b>1 050 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
7478 - Participations Eco folio, Eco Emballage pour CCOV	1 050 000,00 €	30 000,00 €
	<b>Total recettes</b>	<b>688 749,10 €</b>

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

15-033

**Séance 2015-04 – Délibération n°03**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>TARIFS « DECHETERIES » 2016</b>
---------------------------------	------------------------------------

Il convient de fixer les tarifs annuels pour le traitement des déchets tiers en incinération pour l'exercice 2016.

*Après en avoir délibéré,*

**Le Comité Syndical décide une augmentation de 2.5 % des tarifs de dépôts en déchèteries et instaure la gratuité pour le dépôt de l'huile de friture. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la grille tarifaire suivante :**

MATERIAUX	TARIFS 2016 TTC (TGAP incluse)
DECHETS VERTS	5,53 € TTC/m3
SOUCHES ET TRONCS	21,53 € TTC/m3
FERRAILLES	0,00 € TTC/m3
CARTONS	0,00 € TTC/m3
INCINERABLES*	22,48 € TTC/m3
DECHETS DE CLASSE II**	42,60 € TTC/m3
PALETTES	0,00 € TTC/m3
BOIS TRIÉ	32,50 € TTC/m3
DECHETS DE CLASSE III	13,91 € TTC/m3
DECHETS DANGEREUX	3,07 € TTC/Kg
HUILE DE FRITURE	0 € TTC/L

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-032**

**Séance 2015-04 – Délibération n°02**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 7.1</b>	<b>TARIFS « INCINERATION » 2016</b>
---------------------------------	-------------------------------------

Il convient de fixer les tarifs annuels pour le traitement des déchets tiers en incinération pour l'exercice 2016.

A l'exception de la TGAP, il est proposé de conserver les tarifs 2015 pour répondre aux appels d'offres et aux demandes des apporteurs en fonction des quantités apportées, de la nature des DIB et de la période d'apport.

*Après en avoir délibéré,*

***Le Comité Syndical approuve à l'unanimité approuve à l'unanimité la grille tarifaire suivante pour le traitement des déchets tiers :***



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**OBJET :**  
**DE 7.1**      **TARIFS « INCINERATION » 2016**

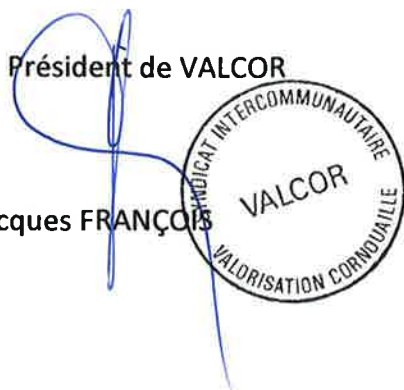
	<b>PRIX 2015</b>	<b>Augmentation proposée</b>	<b>PRIX PROPOSES 2016</b>	<b>Coefficient de pondération du prix de base*</b>
<b>Prix de base de l'incinération</b>	<b>104.35 € HT/t</b>	<b>0%</b>	<b>104.35 € HT/t</b>	
<b>Réponse aux appels d'offres sur décision du Président selon le contexte particulier</b>				<b>0.7 à 1.2</b>
<b>Saison haute : du 1er avril au 31 octobre</b>				<b>1,1</b>
<b>Saison basse : du 1er novembre au 31 mars</b>				<b>0,8</b>
<b>PCI assimilé OM</b>				<b>1</b>
<b>Déchets assimilés plastiques</b>				<b>1,3</b>
<b>Polystyrène</b>				<b>4</b>
<b>Dépôt à CONCARNEAU</b>	<b>0.00 € HT/t</b>		<b>0.00 € HT/t</b>	
<b>Dépôt à CONFORT-MEILARS</b>	<b>23.77 € HT/t</b>	<b>0%</b>	<b>23.77 € HT/t</b>	
<b>Dépôt à QUIMPERLE</b>	<b>7.25 € HT/t</b>	<b>0%</b>	<b>7.25 € HT/t</b>	
<b>Taxe CONCARNEAU</b>	<b>1.5 € HT/t</b>		<b>1.5 € HT/t</b>	
<b>TGAP</b>	<b>4.11 € HT/t</b>		<b>TGAP 2016**</b>	
<b>Forfait minimal de facturation</b>	<b>15,00 € HT/t</b>		<b>15,00 € HT/t</b>	

\* Les indices de pondération sont applicables simultanément.

\*\* La TGAP sera répercutée en considérant une performance énergétique de 60 % et la certification ISO 14 001 et/ou 50001.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :



**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 14 décembre 2015**

**15-031**

**Séance 2015-04 – Délibération n°01**

L'an deux mille quinze, le **14 décembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de SAINT-EVARZEC (29170), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

**Etaient présents : 19 / 32**

LEBRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, JAFFREZOU Maryvonne, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, KERIVEL Jean, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LOMENECH Jean, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique.

**Etaient excusés :** LE BARON René, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, CALVEZ Jean-Luc, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JOLIFF Alain, MARECHAL Anne, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence CROM est désignée comme secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>DE 5.2</b>	<b>COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2015</b>
---------------------------------	---

Le compte rendu du 28 octobre 2015 ne faisant pas l'objet de remarques,

*Après en avoir délibéré,*

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 octobre 2015.**

Le Président de VALCOR  
  
Jacques FRANÇOIS  


Publié et affiché le :

Transmis à la Préfecture le :